

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Pour-le-droit-a-mourir-dans-la-dignite>



école & société

# Pour le droit à mourir dans la dignité

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : lundi 15 avril 2024

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le Pacte progressiste de fin de vie(\*), dont fait partie le SE-Unsa, vient de publier une tribune pour défendre le droit à mourir dans la dignité. Cette tribune, publiée dans Le Monde, interpelle le gouvernement au moment où un projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie est à l'étude.

Au regard du projet de loi, dans cette tribune, les membres du *Pacte progressiste de fin de vie* poussent les idées suivantes :

- Nécessaire légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie
- Nécessaire prise en compte des personnes souffrant de maladies neuro-dégénératives
- Abandon de la référence au moyen terme car cette définition est très subjective. Demande que ce soit le malade qui reconnaisse lui-même le moment où ses souffrances, qu'elles soient physiques ou psychiques, deviennent insupportables
- De manière globale, demande que les personnes en situation de maladie grave et incurable puissent se réapproprier leur parcours et leurs choix : celui d'avoir recours à des soins d'accompagnement ou non, à l'aide à mourir ou non, celui de déterminer le moment du recours à ces soins.
- Le patient, s'il est en situation de prendre des décisions de manière éclairée, doit être mis au cœur des décisions concernant sa fin de vie. Si la personne n'a plus la capacité de faire des choix éclairés, il est primordial de s'appuyer sur ses directives anticipées ou sa personne de confiance pour que soient respectées ses volontés.

NB : Les autres positions du *Pacte progressiste de fin de vie* (prise en compte des souffrances psychiques et présence d'un professionnel de santé lors du suicide assisté) sont déjà prévues dans le cadre du projet de loi.

> > Lire la [tribune du Pacte progressiste de fin de vie](#)

(\*) La MGEN et l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité) sont à l'initiative d'une mobilisation d'organisations laïques visant à influencer le débat public pour que soit instauré, en France, le droit de mourir dans la dignité. Le SE-Unsa, le Cnal, l'Unsa Éducation, l'Unsa Retraités et d'autres composantes de l'Unsa sont impliquées dans ce collectif nommé *Pacte progressiste de fin de vie*.